

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 4 juin 2018, à 19 :30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller

Absence : Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Sont également présentes : Nathalie Lemoine, DG

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION 182.06.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 183.06.18

ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 1^{er} juin 2018 pour un montant de 232 460,70 \$.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 184.06.18

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 MAI 2018

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 7 mai 2018 tel que présenté.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DÉPÔT DES FAITS SAILLANTS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Madame la mairesse dépose les faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une première période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

RÉSOLUTION 185.06.18

ACCEPTATION ET DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE TECQ 2014-2018

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Sur proposition de Patrice Boislard Appuyé de Sarah McAlden

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 186.06.18

PAIEMENT DU DÉCOMPTE #6 UTEU – RECOMMANDATION DE *LES SERVICES EXP*

Sur proposition de Patrice Boislard Appuyé Chantal Nault,

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°6 présenté par monsieur Luc Malo, ingénieur, de la *Firme EXP inc.* en date du 7 mai 2018, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées, lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Construction Bugère inc. et d'autoriser le paiement de la somme de 401 656,03 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 187.06.18

BANQUE DE CANDIDATURES JOURNALIER

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu que ce conseil autorise la directrice générale à procéder à la constitution d'une banque de candidatures pour le poste de journalier à statut temporaire saisonnier pour le service des Travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PAIEMENT DU DÉCOMPTE #7 UTEU – CONSTRUCTION BUGÈRE

Reporté

DÉCOMPTE #2 UTEU – SOUS-TRAITANT MABAREX

Reporté

RÉSOLUTION 188.06.18

DÉMISSION DU PRÉVENTIONNISTE MARTIN JOLICOEUR-VIAU

ATTENDU le départ du préventionniste en date du 8 juin 2018;

ATTENDU QUE le comité incendie analyse les besoins au niveau de la prévention;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'accepter la démission du préventionniste.

Que monsieur Jolicoeur-Viau réserve 3 jours afin de faire un suivi des dossiers auprès du prochain préventionniste engagée par la municipalité;

Que l'inscription de Martin Jolicoeur-Viau à la formation OSST décrite à la résolution 147.05.18 soit annulée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 189.06.18

DEMANDE À LA MRC – SERVICE PRÉVENTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham doit poursuivre ses activités de prévention incendie;

CONSIDÉRANT la Loi sur la Sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques adopté par les municipalités, lequel est en vigueur depuis le 20 mai 2012 et le demeurera jusqu'à son remplacement;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'acheminer une demande à la MRC pour la fourniture de service en prévention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 190.06.18

OUVERTURE DE POSTE POUR ENGAGEMENT D'UN PRÉVENTIONNISTE

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de publier un appel de candidature pour un poste de préventionniste à raison de 3 jours par semaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 191.06.18

DEMANDE POUR PROCÉDER AU TEST DE PRESSION DES BORNES D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le service incendie souhaite procéder à des tests de pression des bornes incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 89 du règlement 591-18 décrétant la constitution d'un service de sécurité civile et incendie pour la protection des personnes et des biens, stipule que seul le directeur des services techniques peut autoriser la vérification de pression des bornes incendie;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de requérir auprès du directeur des services techniques l'autorisation de procéder à la vérification de pression des bornes incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 192.06.18

FACTURES INCENDIES NON PAYÉES – RÉCLAMATIONS ET RADIATION

CONSIDÉRANT QUE les factures 641 et 335 pour des services de désincarcération n'ont pas été payées;

CONSIDÉRANT l'existence d'une créance jugée irrécouvrable, et ce malgré l'application des mesures de recouvrement;

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité de crédits émis par la trésorière.

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu ce qui suit :

QUE les dossiers des factures 641 et 335 soient acheminés à nos conseillers juridiques, Cain Lamarre pour entamer des procédures de réclamation;

QUE le Conseil autorise la radiation de la créance irrécouvrable #167 totalisant 994,62 \$, incluant capital, intérêts en date du 12 janvier 2018;

QUE la créance ordinaire à radier soit déposée et disponible pour consultation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

MODIFICATION AU RÈGLEMENT CRÉANT UN COMITÉ D'URBANISME – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 596-18

Le projet de règlement est déposé séance tenante. L'avis de motion ayant été annoncé à la séance régulière du 7 mai 2018.

RÉSOLUTION 193.06.18

OFFRE DE SERVICES – JR ENVIRONNEMENT – CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter l'offre de service de JR Environnement portant le numéro 2705 pour effectuer la caractérisation biologique des lots suivants :

- Partie du lot 5 154 963
- Partie du lot 5 154 956
- Partie du lot 5 154 945
- Partie du lot 5 154 946
- Partie du lot 5 154 953
- Partie du lot 5 154 959

QUE la partie du lot 5 153 348 soit retirée de la caractérisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 194.06.18

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA LIGUE DE FER

ATTENDU QUE la ligue de fer a fait parvenir différentes demandes de services et commandites;

ATTENDU QUE le comité des loisirs ont analysé les demandes et fait part de leur recommandation;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer un montant de 500 \$ à titre de commandite pour les événements prévus par la ligue de fer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 195.06.18

DEMANDE DU COMITÉ CULTUREL – ÉVÉNEMENT VENTE DE GARAGE

ATTENDU QUE le Comité culturel demande la tenue d'une vente de garage communautaire les 25 et 26 août 2017;

ATTENDU QUE le Comité culturel demande la fermeture de la rue Notre-Dame entre Saint-Édouard et Laferté;

ATTENDU QUE la vente de garage de la fin de l'été est gratuite pour tous;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser la fermeture de la rue Laferté seulement.

QUE les membres du conseil n'acceptent pas de fermer la rue Notre-Dame puisqu'il s'agit d'une voie autorisant la circulation des véhicules lourds.

QUE l'option du stationnement de l'église ou même des rues Laferté et Sainte-Thérèse soit privilégiée.

QUE la cour de la salle municipale soit retenue pour installer les jeunes entrepreneurs de niveau primaire pour la journée du 25 août 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 196.06.18

**LA CLASSIQUE DE L'ESPOIR AU PROFIT DE MYRIAM PERREULT –
DEMANDE DE RÉDUCTION DU TARIF DE LOCATION DU TERRAIN DE
BALLE**

ATTENDU la tenue de la Classique de l'Espoir au profit de Myriam Perreault atteint d'une maladie grave, les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2018 ;

ATTENDU QU'une demande pour la réduction du tarif de location de terrain de balle a été reçue;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accorder une journée gratuite sur les 3 jours de location avec plan de visibilité à titre de commanditaire pour la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 197.06.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT 597-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 589-18 RELATIF AUX TAUX DU DROIT DE MUTATION

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 597-18 modifiant le règlement 589-17 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 198.06.18

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #595-18 RELATIF À LA RÉPARTITION
DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DU
COURS D'EAU PIERRE-FÉVRIER DIT LARAMÉE BR.14 ET 20**

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 595-18 relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Pierre-Février dit Laramée branches 14 et 20 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrice Boislard qu'un projet de règlement sur la gestion contractuelle sera déposé à une séance ultérieure à ce conseil.

RÉSOLUTION 199.06.18

DEMANDE D'APPUI – FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solutions concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres;

CONSIDÉRANT QUE les annonces de la participation financière de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investisseurs et d'autres fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

La municipalité de Saint-Germain-de-Grantham demande au gouvernement du Québec ce qui suit :

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- Que soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce phénomène de financiarisation des terres agricoles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 200.06.18

25^E TOURNOI DE GOLF DES P'TITES BOÎTES À LUNCH – MRC DE DRUMMOND

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de participer au tournoi de golf des *P'tites boîtes à lunch* organisé par la MRC de Drummond le 16 août prochain et de compléter l'inscription comme suit :

- Tournoi de golf incluant le souper au coût de 300 \$: Patrice Boislard, Stéphane Gauthier et Sarah McAlden
- Souper seulement au coût de 80 \$: Chantal Nault et Nathacha Tessier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 201.06.18

PUBLICATION « VIVRE ICI » JOURNAL L'EXPRESS

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'acheter ½ page de publicité au coût de 775 \$ pour la campagne de financement du centre des loisirs dans l'Édition spéciale «Vivre ici» du journal l'Express le 27 juin 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 202.06.18

DEMANDE DE CONTRIBUTION – TROIS-PISTOLES EN CHANSON- UNE ARTISTE DE SAINT-GERMAIN À L'HONNEUR

ATTENDU QU'une artiste de Saint-Germain-de-Grantham, madame Manon Grenier a été sélectionnée lors des auditions pour faire partie des 127 demi-finalistes au concours «Trois-Pistoles en chanson»;

ATTENDU QUE l'organisme publiera un livre souvenir de 72 pages à 3 000 exemplaires;

ATTENDU QUE l'organisme offre la possibilité à la municipalité de faire l'achat d'une publicité;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'acheter une publicité de la grandeur d'une carte d'affaire, soit 1/8^e de page au coût de 100 \$ à *Trois-Pistole en chansons* afin de soutenir notre artiste locale madame Manon Grenier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #598-18 – PAVAGE D'UNE PARTIE DU BOUL. INDUSTRIEL

Madame la conseillère Chantal Nault donne avis qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement 598-18 pour le pavage de la partie Ouest du boulevard Industriel.

Ce règlement a pour objet de permettre des travaux de réfection du pavage de la partie Ouest du boulevard Industriel. La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le projet de règlement dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

RÉSOLUTION 203.06.18

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE DRUMMOND – GESTION ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU QUE la MRC de Drummond possède la compétence en matière d'élimination des déchets à l'égard de 12 municipalités dont Saint-Germain-de-Grantham;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a délégué la compétence par la résolution 341.10.17;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a fait parvenir un projet d'entente pour le traitement des matières organiques;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'indiquer à la MRC de Drummond l'intérêt de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à conclure une entente dont le contenu est identique au projet d'entente présenté par la MRC de Drummond en date du 25 mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Madame la conseillère Chantal St-Martin rappelle la tenue de la rencontre avec les commerçants mercredi, le 6 juin prochain.

Madame la mairesse Nathacha Tessier remercie les conseillers pour leur participation à la journée de l'arbre le 26 mai dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20:11 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale